

Soixante-douze Pères ont pris par' à la retraite.

Voici les changements qui ont été faits à l'Université et dans la province.

Le R. P. Lambe t quitte l'Université pour aller résider à St-Sauveur de Québec.

Le R. P. Latulippe redvient professeur, à l'Université.

Il n'y a pas d'autres changements dans le personnel de l'Université.

Le R. P. W. Girard, de la maison de St-Sauveur de Québec, est transféré à la maison de Hull.

Le R. P. Brochu résidera à Nord-Témiscamingue.

Les RR. PP. A. Pratte et Cotnoir vont à Saint-Sauveur de Québec

Les R. PP. A. Paquette et A. Archambault appartiendront à la nouvelle résidence de Hearst, Ont.

— Au commencement d'août, le R. P. Laflamme, O.M.I., a été nommé curé du Sacré-Cœur d'Ottawa. Il succède au R. P. Jeannotte, décédé des suites d'un accident.

— La persécution dirigée par le gouvernement de Toronto contre les écoles catholiques bilingues d'Ottawa se continue. Le président de la commission scolaire, M. S. Genest, se voit menacé de la prison à cause de sa ferme attitude. Sont menacés de souffrir de la même manière que lui pour la défense du français, MM. A. Foisy du *Droit*, et A. Carle, de même que des professeurs religieux et religieuses.

Le sénateur Landry, président de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, a interpellé le gouvernement au Sénat pour savoir s'il voulait désavouer les injustices flagrantes de Toronto. On n'a trouvé qu'un faux-fuyant pour lui répondre.

— Les Dominicains de St-Jean-Baptiste d'Ottawa ont un nouveau prieur dans la personne du R. P. Manès Marion. Il succède au R. P. Trudeau, malade et à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

— Le R. P. Duvic, O.M.I., du scolasticat des Oblats, à Ottawa, a célébré ses noces d'or sacerdotales. *Ad multos annos.*

— L'autre jour le gouvernement demandait à la Chambre de voter des crédits pour assurer le fonctionnement d'un Bureau de recherches scientifiques et industrielles. Comme les crédits demandés étaient considérables, un député demanda si l'Université Laval, comme les autres universités du pays, serait représentée dans ce bureau; et le ministre Foster de répondre que non, parce que, d'après lui l'on n'aurait pu trouver à l'Université Laval un homme qualifié pour remplir une de ces positions. Il se trouve donc que la province de Québec, qui devra payer comme les autres pour le soutien de ce bureau, n'y sera aucunement représentée. C'est une politique qui se généralise de plus en plus, celle qui consiste à exclure la province de Québec, les catholiques de langue française, de certains corps fédéraux.